

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.54 Vœu relatif à la labellisation des Arènes de Lutèce en refuges LPO, et la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des publics scolaires et périscolaires

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération 2019 DEVE 7 - Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs ;

Considérant que cette délibération identifie un seul espace vert à labelliser « refuge LPO » dans le 5e arrondissement, le square Oronce Fine ;

Considérant que cet espace vert est particulièrement intéressant par la richesse de la biodiversité qui y est présente, mais qu'il est toutefois de très petite taille, et qu'il n'est pas ouvert au public ;

Considérant qu'il existe de nombreux autres espaces verts dans le 5e arrondissement qui mériteraient d'être labellisés Refuge LPO ;

Considérant notamment l'intérêt du square Saint-Médard, reconnu pour son intérêt faunistique et floristique ;

Considérant que cet espace vert bénéficie aujourd'hui du label écojardin ;

Considérant qu'un suivi de ce jardin par la LPO serait de nature à offrir des informations de grande qualité ;

Considérant par ailleurs que la mission de sensibilisation de la LPO doit être orientée en partie vers le public enfant par des actions pédagogiques scolaires et périscolaires ;

Considérant la politique active du 5^e arrondissement en matière de préservation de la biodiversité ;

Considérant le plan climat du 5e en cours d'élaboration ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- ajoute l'espace vert «Saint-Médard» à la liste des refuges LPO ;
- demande à la LPO de prévoir des missions pédagogiques à destination du public scolaire et périscolaire